
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 24 mars 2016

Cap 2030 : les tpg mènent une réflexion stratégique d'avenir en concertation avec la stratégie multimodale du canton, Mobilités 2030.

Les projections démographiques affichent une croissance de 26.4% dans le Grand Genève à l'horizon 2030. Cette croissance engendrera une augmentation des besoins en matière de mobilité dans la région. Le canton a déjà pensé – dans les grandes lignes – sa future offre formalisée par le plan Mobilités 2030. Ces perspectives imposent aujourd'hui aux tpg de déterminer leur vision d'avenir et de réfléchir à l'organisation future de leurs activités, éléments déterminants pour la pérennité de l'entreprise. C'est dans ce but que le conseil d'administration de l'entreprise lance une démarche de réflexion stratégique : Cap 2030. Les premiers résultats concrets de ce travail, dont la stratégie 2017-2022, seront présentés dès la fin de cette année.

Le plan directeur des transports collectifs 2015-2018, duquel découle l'actuel contrat de prestations des tpg, prévoit, dans un premier temps, une optimisation de l'offre tpg existante afin de la rendre plus efficiente. L'adaptation du réseau en vue de la mise en service du Léman Express est planifiée dans une deuxième phase. A plus long terme, la poursuite des développements du réseau ferroviaire, autoroutier, des transports collectifs et des mobilités douces sont prévus par la stratégie multimodale du canton, Mobilités 2030.

Mobilités 2030 : quel rôle à jouer pour les tpg ?

Dans ce contexte, les enjeux pour l'entreprise sont importants : avec la mise en service du Léman Express, les tpg, aujourd'hui opérateur de transport public de référence dans la région, devront composer avec une nouvelle donne qui changera le visage du réseau de transports collectifs urbain. L'offre de bus, tram et trolleybus devra se développer autour de cette nouvelle colonne vertébrale ferroviaire. Les tpg devront tenir compte des nouveaux besoins d'une population en forte croissance et de plus en plus éloignée du centre de Genève et devront certainement composer avec l'avènement de nouveaux modes de transport. Parallèlement, ils continueront leurs propres développements, notamment en matière d'innovation : la ligne 23 exploitée à 100% avec la technologie TOSA, dès décembre 2017, en sera le premier exemple concret. D'autres nouveautés suivront.

Enfin, les futurs développements et adaptations devront toujours se faire dans le cadre d'une recherche continue d'efficacité, tenant compte des exigences de l'actuelle et potentielle clientèle des tpg mais également du cadre financier dans lequel l'entreprise évolue et qui lui impose des contraintes budgétaires de plus en plus drastiques.

Pour répondre aux attentes cantonales – Mobilités 2030 –, relever les défis qui les attendent et rester un acteur incontournable de la mobilité dans la région, les tpg doivent déterminer leur vision d'avenir à l'horizon 2030 et le chemin à parcourir pour y arriver. C'est là tout l'enjeu de la démarche de réflexion stratégique Cap 2030, dont le premier résultat sera la stratégie d'entreprise pour 2017-2022.

Une démarche claire, transparente et partagée

La démarche Cap 2030 est menée sous la responsabilité du conseil d'administration en collaboration avec la direction et des collaborateurs de l'entreprise et en concertation avec le Conseiller d'Etat en charge des transports. Les partenaires de l'entreprise – services étatiques concernés, communes, partenaires sociaux, unireso – seront également intégrés à la démarche, notamment par le biais d'une consultation.

Contact :

Christophe Clivaz, Président du conseil d'administration a.i.
en contactant Isabel Pereira, attachée de presse, au +41 22 308 35 29 ou pereira.i@tpg.ch